

HABIYIMBELE Ponmehas

Comptabilité

Doc 1

995

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION

HABYAMBERE PAMÉNAS

R.C. AC548

COMPTE N° 5881/61 B.C.R.

" 4644 - 21 B.K.

TELEPHONE N° 7.3192

B.P. 689 KIGALI.

PAGES N°2.

La REUNION PALATINAT doit à l'Entreprise de construction HABYAMBERE PAMÉNAS, inscrite au Registre de commerce sous le n° AC548 Kigali, la somme de QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT NEUF Francs Rwandaïsi (4.580.289 FRW) pour avoir exécuté les travaux suivants de construction de la Maison des Jeunes de Kigali Phase II à Kinyinya suivant contrat n°2/MJK.7.11.89, article n°4.

Soit

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	UNITES	QUANTITES	PRIX U.	PRIX TOTAL
I	<u>TRAVAUX PRELIMINAIRES</u>				
1.1	Fouilles des fondations	m3	59,12	200	11.824
1.2	Remblais provenant des fouilles	m3	59,12	200	11.824
1.3	Remblais d'apport	m3	290,74	450	130.833
	S/TOTAL				154.481
II	<u>BECH ANNE</u>				
2.1	Semelles isolées en B.A. dosé à 350 Kgs par m3	m3	6,56	20.000	131.200
2.2	Poteau en B.A. dosé à 350 Kgs de ciment	m3	17,66	30.000	529.800
2.3	Chainage en B.A. dosé à 350 Kgs/m3	m3	20,22	28.000	566.160
	S/TOTAL				1.227.160
III.	<u>BECH</u>				
3.1	Béton de propreté dosé à 250 Kgs/m3	m3	1,13	9.000	10.170
3.4	Rejointoyage extérieur	m2	219,23	120	26.308
	S/TOTAL				36.478
IV	<u>MAGASINERIE</u>				
4.1	Magasinerie des fondations en moellons y compris des escaliers	m3	116,60	7.500	874.500
4.2	Magasinerie des murs de 30 cm en briques cuites	m3	118,18	8.000	945.440
4.3	Magasinerie des murs de 10 cm en briques cuites	m3	4,22	8.000	33.760
4.4.	Roofing	m2	76,95	150	11.542
					1.865.242

...../.....



N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	UNITES	QUANTITES	PRIX U.	PRIX TOTAL
VI	<u>Menuiserie</u>				
6.1	Porte mét. à 2 battants vitrés				
	! avec grilles de protection y compris				
	! peinture à l'huile	m2	18,90	12.350	233.415
6.2	Portes en bois isoplans y compris				
	! vernis	m2	3,78	6.966	26.331
6.3	Fenêtre mét. chassis et vitre face				
	! avec grilles de protection y compris				
	! cache-mail + peinture	m2	67,50	13.067	882.022
6.4	Fenêtre en métal déployé sur niveau				
	! de 5,40	m2	17,24	9.000	155.160
	! S/TOTAL				1.296.928
	<b>TOTAL</b>				4.580.289
	Moins 10% retenus de garantie				458.029
	Net à payer				4.122.260

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de QUATRE MILLIERS CIENT VINGT DEUX MILLE DEUX CIENT SOIXANTE FRANCS RWANDAIS (4.122.260)



Fait à Kigali, le 12 Février 1990

Pour accord

Le Ministre de la Jeunesse et  
du Développement Associatif.

Pour approbation

Fonctionnaire - Directeur  
Suzanne KARE.

14-03-90

Kigali 20/03/1990

NOTE au Ministre

Suite à vos instructions, je sou mets à  
votre approbation un projet de lettre adressée à la  
RHÉNANIE PALATINAT relative au chantier de la  
Maison des jeunes à KITISASARA.

S. KABRE



Kigali, le

Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
et des Sports de la RHENANIE-PALATINAT  
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Objet : Construction de la Salle  
polyvalente de la Maison  
des Jeunes de KIGALI à  
KIMISAGARA.

Monsieur le Ministre,

Référence faite à ma lettre n° 3140/15.08  
du 14 novembre 1989 relative à l'objet sus-cité, j'ai l'honneur de vous infor-  
mer que jusqu'à ce jour les travaux sont avancés à plus de 70 %. En ce qui  
concerne les financements, je porte à votre connaissance que la contribution  
du Gouvernement Rwandais a déjà été débloquée sur le Budget de Développement  
1989.

Il apparait dès lors nécessaire que la  
contribution de la RHENANIE-PALATINAT soit rapidement disponibilisée afin  
de permettre d'une part le paiement des factures en instance et d'autre part  
la poursuite normale des travaux.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,  
l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Associatif  
NDINDILYIMANA Augustin

Col BEM.

C.P.I. à:

- Monsieur le Cordinateur du  
Jumelage Coopération  
RWANDA/RHENANIE-PALATINAT  
K I G A L I



Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
et des sports de la RHENANIE-PALATINAT  
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Objet: Construction de la salle polyvalente de la  
Maison des jeunes de Kipali à KIRISASABA.

Monsieur le Ministre,

Référence faite à ma lettre

N° 3240/15.08 du 14 Novembre 1989 relative à l'objet  
sus-cité, j'ai l'honneur de vous informer que jusqu'à ce  
jour les travaux sont avancés à plus de 70%.  
En ce qui concerne les financements, je porte à votre connaissance  
que la contribution du Gouvernement Rwandais a déjà  
été déboursée sur le Budget de Développement 1989.

Il apparaît dès lors nécessaire que  
la contribution de la Rhénanie-Palatinat soit rapidement  
disponible afin de permettre d'une part le paiement  
des factures en instance et d'autre part la poursuite  
normale des travaux.

Je vous prie, Monsieur le Ministre,  
l'assurance de ma considération distinguée.

C. P. I à

le MISEUMA

Monsieur le Coordonnateur du  
Surséjour Coopération RWANDA/RHENANIE-PALATINAT

KISALI